

**PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SÉANCE**  
**DU VENDREDI 3 JUILLET 2015**

Nombre de conseillers composant le conseil municipal : 18  
Nombre de conseillers présents ou ayant donné pouvoir : 13

L'an deux mil quinze, le vendredi trois juillet à 20 heures 30, le conseil municipal dûment convoqué le 29 juin 2015 s'est réuni au lieu habituel de ses délibérations, en la Mairie de LAGORCE, en séance ordinaire, sous la présidence de M. LAVIDALIE Bruno, Maire.

Etaient présents : M. LAVIDALIE B.-Maire,  
Mmes GERARD M.-H.- DALLA MUTA M. - M. PAREJA J.-P.-adjoints au maire - Mmes DUBREUIL C. - HOSTEIN M. – Mrs PIERRE DIT TREUILLER M. – ALLARD M.-Mme DORSO M. – Mrs DUDZIAK B. – TROUILLON L. –Mme DIEU C. – M. MAURICE O.

Etaient absents excusés : M. BALARESQUE F. –Mmes WIECZORECK C. - GOBBI P. – M. NORMANDIN F. – M. CREPIN R. (absent).

Monsieur le Maire ouvre la séance et remercie les membres présents.

Mme GERARD Marie-Hélène, adjointe au maire, a été nommée secrétaire de séance à l'unanimité par l'assemblée.

Monsieur le Maire apporte quelques précisions sur la séance du 29 mai 2015.

Les travaux d'isolation des combles des bâtiments communaux par la société ISOLA SUD-OUEST devront intervenir dans la semaine 29, c'est-à-dire les 15 et 16 juillet prochains. La mise en œuvre s'effectuera sur les bâtiments suivants :

- Groupe scolaire
- Vestiaire Football
- Appartement mairie
- Mairie
- Salle associative du Bourg
- Foyer communal
- Restaurant scolaire

Une rencontre avec les deux fournisseurs de la bouille est programmée le 7 juillet prochain pour l'analyse de leur proposition commerciale avec demande de précisions sur certains points.

Le fauchage de la route départementale n° 133 a été retardé en raison d'une panne du matériel. Cette information nous a été apportée par M. Liados Alain, responsable du Centre Routier du Libournais, basé à Coutras.

Le signalement au sujet de l'élagage des arbres à Coutefort a été notifié au propriétaire de la parcelle en question.

L'association « Club de lutte de Lagorce » a été créée. Elle est en possession d'un tapis de 36 m<sup>2</sup> pour exercer ce sport. Une convention sera rédigée prochainement pour définir les modalités d'utilisation du foyer communal.

Une réponse a été donnée par Gironde Numérique pour expliquer la déficience relative à la réception d'internet. En effet, le NRA (Nœud de Raccordement d'Abonnés) situé derrière la Mairie a bien été opticalisé (desserte en fibre optique). L'opérateur Orange n'a pas pu installer et mettre en service des équipements électroniques nécessaires à la montée en débit pour des raisons techniques internes. Un nouvel équipement nommé DSLAM Giga Ethernet (boîtier contenant 500 à 1000 modems ou plutôt qui a une capacité de 500 à 1000 lignes) est programmé courant août afin d'ouvrir le NRA au VDSL (transport par la fibre optique)

Normalement au cours du mois de septembre, les clients d'orange seront mutés sur ce nouvel équipement. Le DSLAM actuellement en service sera conservé et amélioré courant septembre pour permettre d'ouvrir l'ADSL2+ (évolution de l'ADSL qui autorise les internautes à bénéficier de débits plus rapides, jusqu'à une vingtaine de Mbits par seconde en réception), ainsi le trafic sera désencombré.

Par contre, les clients des autres opérateurs ne bénéficieront d'améliorations qu'en décembre sur les deux DSLAM.

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 MAI 2015**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 29 mai 2015.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

#### **Isle et Dronne :**

C'est une association de type de loi 1901 qui réalise des travaux d'intérêt collectif et/ou d'utilité sociale, au service de l'environnement, de l'économie locale et de la régulation sociale. Elle est basée à Porchères. Elle recrute des salariés polyvalents bénéficiaires des minima sociaux. Elle travaille avec les collectivités territoriales et les EPCI, notamment sur les cours d'eau, les berges, le massif forestier, les zones industrielles, les parcs et jardins, ...

Elle intervient aussi en sous-traitance ou en co-traitance avec d'autres entreprises ou associations.

#### **L'école en Gironde :**

Quelques chiffres :

- ❖ 992 écoles élémentaires ou primaires (923 publiques et 69 privées)
- ❖ 132 collèges (104 publics et 28 privés)
- ❖ 34 lycées professionnels (24 publics et 10 privés)
- ❖ 46 lycées généraux et technologiques (31 publics et 15 privés).

L'effectif du 1<sup>er</sup> degré public enregistre une croissance démographique constante soit + 1,4 % ainsi que le second degré public soit + 1,29 %.

La politique de l'Education Nationale se porte sur une priorité de lutte contre les inégalités avec des moyens adaptés (344 postes de professeurs supplémentaires en 3 ans). Elle engage des priorités pédagogiques avec une meilleure prise en charge de l'élève avec un accompagnement par le soutien et le renforcement de la formation des enseignants.

### **CAUE :**

Mis en place par le Conseil Général de la Gironde en 1979, le CAUE a pour vocation la promotion de la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Investi d'une mission de service public, il accompagne gratuitement les particuliers et les collectivités.

### **Compte rendu de l'assemblée générale de 2014 :**

Conseils aux particuliers dans le domaine de l'architecture et de l'urbanisme, pour tout projet relatif à leur cadre de vie (aménagement, construction, extension, rénovation...).

Conseils aux collectivités territoriales en matière de bâti, d'espaces publics, d'urbanisme, de paysage et d'environnement.

Formation et information des élus locaux et de leurs services techniques ainsi que des professionnels aux différents enjeux de territoires et contraintes techniques, afin d'apporter des éclairages, réponses ou solutions aux projets.

Sensibilisation de tous les publics à la qualité de l'architecture et du paysage, la réglementation, les techniques de construction (publications, expositions, conférences...), ainsi que le public scolaire par des actions pédagogiques liées à l'architecture, l'urbanisme et le paysage.

### **Réaménagement de la dette :**

Après la première opération concluante avec la Banque Postale pour le réaménagement du prêt du crédit agricole souscrit pour les travaux de l'assainissement collectif, nous avons demandé une étude pour le prêt de la restructuration du groupe scolaire.

#### **1°) Caisse d'épargne, établissement financier où l'emprunt a été réalisé :**

Indemnité de remboursement anticipé très importante soit 20,85 % du capital restant dû + capital restant dû sur 12 ans, période restant à rembourser.

#### **Résultat avec la baisse des taux actuels :**

Sur la même durée soit 12 ans : échéance annuelle en augmentation de 7,73 % par rapport à celle payée actuellement.

Sur une période de 15 ans : échéance annuelle en diminution de 10,24 % par rapport à celle payée aujourd'hui mais allongement de la durée.

#### **2°) La Banque postale :**

Compte tenu du montant de l'indemnité de remboursement anticipé, le rachat n'est pas avantageux financièrement. Le calcul sur 12 ans et 15 ans aboutit à une perte financière.

En conclusion, nous restons sur le prêt actuel

### **Départ du trésorier :**

M. LHEUREUX Franck nous a annoncé son départ de la trésorerie de Coutras. Il aura été notre comptable assignataire depuis moins d'un an, car l'année 2015 a été marquée par la fusion entre les trésoreries de Guîtres et de Coutras.

Il remercie la collaboration manifestée par l'ensemble des services de la trésorerie et des communes dans la réussite de l'opération.

M. CANTET Jean-Luc est son successeur depuis le 1<sup>er</sup> juillet.

### **SDEEG :**

Nous avons confié au SDEEG l'instruction des autorisations des droits du sol à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015. Une réunion de présentation du service a été organisée au siège du SDEEG, le 22 juin dernier. Un logiciel R'ADS est mis à la disposition des communes adhérentes au service. Le service administratif de la commune recevra une formation adaptée pour son utilisation.

### **Conseil d'école du 18 juin 2015 :**

Bilan des actions et des projets de l'année.

Bilan annuel de l'absentéisme dans l'école.

Effectifs et répartition pour la rentrée scolaire 2015/2016.

Présentation du DUER (Document unique d'évaluation des risques).

### **Aménagement des espaces publics devant la Mairie :**

Ce travail a été confié au CAUE. Nous avons reçu le document établi par Mme Sylvie PAULIET, conseillère en paysage. La mise en œuvre sera programmée à l'automne : le service technique se chargera de l'agencement et des plantations à mettre en place.

### **Fête annuelle du Poney Club :**

Nous avons transmis cette invitation à l'ensemble du conseil municipal par messagerie. Cette manifestation s'est produite le dimanche 28 juin dernier sur le site du Poney Club.

### **Remerciements :**

La famille de M. Long Jean-Claude nous adresse ses remerciements pour le témoignage de sympathie adressé à l'occasion du décès de Mme DUBREUILH Yvette.

### **Gironde MAG :**

Cette édition présente le nouveau département avec ses actions et sa nouvelle assemblée présidée par M. Jean-Luc GLEYZE, président du Conseil Départemental.

## **COMMISSIONS ET SYNDICATS**

Monsieur le Maire donne des informations sur les réunions des commissions et des syndicats :

### **SIVU du Chenil du Libournais :**

Réunion du comité syndical du 22 juin 2015 :

Débat sur le service de ramassage des animaux.

Création d'un poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe.

Convention de mise à disposition de personnel.

Demande d'adhésion de la commune de Fossès et Baleyssac.

Le centre commercial Carrefour Market de Grézillac a reconduit l'opération de collecte de denrées alimentaires au profit du Chenil du Libournais, le samedi 13 juin dernier.

**Communauté d'Agglomération du Libournais :**

Groupement de commande sur la téléphonie filaire : l'opérateur SFR est titulaire du marché.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de cette assemblée.

**Informations et communications sommaires.**

**Décisions du maire.**

**D.2015-07-001 : MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE.**

**D.2015-07-002 : MODIFICATION DU CIRCUIT DU RAMASSAGE SCOLAIRE.**

**D.2015-07-003 : DEMANDE D'ADHESION AU SIVU DU CHENIL DU LIBOURNAIS FORMULEE PAR LA COMMUNE DE FOSSES ET BALEYSSAC.**

**D.2015-07-004 : DECISION MODIFICATIVE N°3 -VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES- BUDGET COMMUNAL.**

**D.2015-07-005 : DECISION MODIFICATIVE N°4 - VIREMENTS DE CREDITS - BUDGET COMMUNAL**

**D.2015-07-006 : FDAEC 2015.**

**Questions diverses**

**DECISIONS DU MAIRE**

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée la décision prise :

**DP 2015-06-001 : AVENANT N°01 AU MARCHE PUBLIC  
« CONSTRUCTION DU BATIMENT TECHNIQUE MUNICIPAL »LOT 1  
« GROS ŒUVRE »**

**MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE**

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement intérieur du restaurant scolaire adopté par délibération du conseil municipal en date du 30 janvier 2009,

Vu les modifications du règlement intérieur de la restauration scolaire adopté par délibérations du conseil municipal du 22 juillet 2011, du 26 juillet 2013 et du 27 juin 2014.

Considérant la nécessité d'actualiser le règlement intérieur de la restauration scolaire, un projet de règlement vous est présenté.

Après avoir pris connaissance du projet, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le règlement intérieur du restaurant scolaire tel qu'il est annexé à la présente et dont la prise d'effet est fixée à partir de la rentrée scolaire 2015/2016.

## **MODIFICATION DU CIRCUIT DU TRANSPORT SCOLAIRE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'apporter des modifications dans l'organisation du circuit du transport scolaire, pour la rentrée scolaire 2015/2016.

----- LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

----- DECIDE la modification du service de transport scolaire des élèves fréquentant l'Ecole Primaire de LAGORCE-Montigaud dans les conditions définies ultérieurement en fonction des inscriptions scolaires et du règlement mis en place par la CALI.

----- DONNE mandat à Monsieur le Maire pour régler les modalités de mise en œuvre effective de l'exploitation du service (signature d'un avenant avec le transporteur...)

## **DEMANDE D'ADHESION AU SIVU DU CHENIL DU LIBOURNAIS FORMULEE PAR LA COMMUNE DE FOSSES ET BALEYSSAC**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 novembre 1983 – modifié successivement les 1<sup>er</sup> octobre 1991, 17 février 1993, 6 août 1993, 29 mars 1996, 7 novembre 1996, 26 mai 1997, 27 avril 1998, 27 avril 1999, 5 novembre 1999, 5 avril 2000, 6 juillet 2000, 10 janvier 2001, 13 juin 2001, 14 mai 2002, 12 septembre 2002, 21 août 2003, 13 août 2004, 20 avril 2005, 7 juin 2006, 29 janvier 2007, 21 mai 2007, 1<sup>er</sup> juillet 2009, 18 juin 2010, 07 août 2012, 30 octobre 2013 et 2 mars 2015 - portant création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Chenil du Libournais regroupant, initialement, 53 communes de l'arrondissement de Libourne,

Vu la délibération en date du 29 mai 2015 par laquelle la commune de FOSSES ET BALEYSSAC sollicite son adhésion au S.I.V.U. du chenil du Libournais,

Vu la délibération du comité syndical du chenil du Libournais en date du 22 juin 2015 acceptant la demande d'adhésion dont il s'agit,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la vocation du S.I.V.U. est d'accueillir le plus grand nombre possible de communes,

ACCEPTE la demande d'adhésion au S.I.V.U. formulée par la commune de FOSSES ET BALEYSSAC.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité

**DECISION MODIFICATIVE N°3 -VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES-**  
**BUDGET COMMUNAL**

| Vote de crédits supplémentaires  |                       |                         |                       |                         |
|--|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| Désignation  | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| <b>FONCTIONNEMENT</b>  |                       |                         |                       |                         |
| D-60624 : Produits de traitement                                       | 0.00 €                | 300.00 €                | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-60636 : Vêtements de travail   | 0.00 €                | 400.00 €                | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-6232 : Fêtes et cérémonies   | 0.00 €                | 500.00 €                | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| <b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>                       | <b>0.00 €</b>         | <b>1 200.00 €</b>       | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           |
| R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel                 | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 23 355.67 €             |
| <b>TOTAL R 013 : Atténuations de charges</b>                           | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           | <b>0.00 €</b>         | <b>23 355.67 €</b>      |
| D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)                            | 0.00 €                | 1 505.00 €              | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| <b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)</b>               | <b>0.00 €</b>         | <b>1 505.00 €</b>       | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           |
| D-6688 : Autres  | 0.00 €                | 32 518.17 €             | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| <b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>                                | <b>0.00 €</b>         | <b>32 518.17 €</b>      | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           |
| R-7325 : Fonds de péréquation ressources intercommunales et communales | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 11 295.00 €             |
| <b>TOTAL R 73 : Impôts et taxes</b>                                    | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           | <b>0.00 €</b>         | <b>11 295.00 €</b>      |
| R-74718 : Autres   | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 257.31 €                |
| <b>TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations</b>           | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           | <b>0.00 €</b>         | <b>257.31 €</b>         |
| R-758 : Produits divers de gestion courante                            | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 150.19 €                |
| <b>TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante</b>                | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           | <b>0.00 €</b>         | <b>150.19 €</b>         |
| R-7713 : Libéralités reçues  | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 165.00 €                |
| <b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>                             | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           | <b>0.00 €</b>         | <b>165.00 €</b>         |
| <b>Total FONCTIONNEMENT</b>  | <b>0.00 €</b>         | <b>35 223.17 €</b>      | <b>0.00 €</b>         | <b>35 223.17 €</b>      |
| <b>INVESTISSEMENT</b>  |                       |                         |                       |                         |
| D-020 : Dépenses imprévues (Investissement)                            | 0.00 €                | 31 928.49 €             | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| <b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)</b>               | <b>0.00 €</b>         | <b>31 928.49 €</b>      | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           |
| R-1328 : Autres  | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 4 255.50 €              |
| <b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>                       | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           | <b>0.00 €</b>         | <b>4 255.50 €</b>       |
| D-166 : Refinancement de dette   | 0.00 €                | 233 778.36 €            | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| R-166 : Refinancement de dette   | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 269 867.70 €            |
| <b>TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>                        | <b>0.00 €</b>         | <b>233 778.36 €</b>     | <b>0.00 €</b>         | <b>269 867.70 €</b>     |
| D-2313 : Constructions   | 0.00 €                | 8 416.35 €              | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| <b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>                           | <b>0.00 €</b>         | <b>8 416.35 €</b>       | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           |
| <b>Total INVESTISSEMENT</b>  | <b>0.00 €</b>         | <b>274 123.20 €</b>     | <b>0.00 €</b>         | <b>274 123.20 €</b>     |
| <b>Total Général</b>   |                       | <b>309 346.37 €</b>     |                       | <b>309 346.37 €</b>     |

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité le vote des crédits supplémentaires du budget communal 2015 indiqués ci-dessus.

### **DECISION MODIFICATIVE N°4 – VIREMENTS DE CREDITS –BUDGET COMMUNAL**

| Virements de crédits                                    |                       |                         |                       |                         |
|---|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
|   | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| <b>INVESTISSEMENT</b>                                   |                       |                         |                       |                         |
| R-10223 : T.L.E.  | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 3 672.14 €              |
| R-10226 : Taxe d'aménagement                            | 0.00 €                | 0.00 €                  | 3 672.14 €            | 0.00 €                  |
| <b>TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b> | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           | <b>3 672.14 €</b>     | <b>3 672.14 €</b>       |
| <b>Total INVESTISSEMENT</b>                             | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           | <b>3 672.14 €</b>     | <b>3 672.14 €</b>       |
| <b>Total Général</b>                                    | <b>0.00 €</b>         |                         | <b>0.00 €</b>         |                         |

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité le vote des virements de crédits du budget communal 2015 indiqués ci-dessus.

### **FDAEC 2015**

#### **FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES**

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (F.D.A.E.C.) 2015.

La réunion du canton Nord Libournais en date du 26 mai 2015 présidée par Mme LACOSTE Michelle et M. MAROIS Alain, conseillers départementaux va permettre d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 17.255 €

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide de réaliser en 2015 les opérations suivantes :

#### **Opérations d'investissement :**

|  |                    |
|--|--------------------|
| Acquisition d'une bouille Mini Pat     | 31.104,00 €        |
| Equipements optionnels pour la bouille | 5.220,00 €         |
| <b>Total</b>                           | <b>36.324,00 €</b> |



**soit un montant total des investissements prévus de 36.324 €**

- de demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de : **17.255 € au titre des investissements ;**

- d'assurer le financement complémentaire de la façon suivante : **par autofinancement pour un montant de 19.069 €.**

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

### QUESTIONS DIVERSES

#### SIEPA du Nord Libournais :

Le syndicat a acheté en 2013 la totalité d'un terrain situé au lieu dit « Lavergne » cadastré section AD N°92 d'une superficie de 228 m<sup>2</sup> au prix de 4000 € pour l'installation d'un poste de relevage destiné à l'assainissement collectif.

Aujourd'hui, celui-ci n'utilise qu'une partie de ce terrain qui sera clôturé prochainement. Il propose de céder à la commune la partie non utilisée sur laquelle repose l'ancien bâtiment où se déroulait l'enseignement du catéchisme.

Après discussion, étant donné le constat suivant :

- superficie restreinte,
- coût onéreux à engager pour la démolition du bâtiment.

Cette proposition n'est pas d'un grand intérêt pour la commune. Par contre, elle pourrait éventuellement intéresser le riverain. Nous communiquerons au SIEPA les coordonnées de ce propriétaire.

#### Projet de parc photovoltaïque :

M. RANNOU Sébastien relance son projet d'implantation d'un parc photovoltaïque sur le site des Grands Pins.

Monsieur le Maire retrace l'historique du dossier. Un projet piloté par la Société Solaire Direct avait été présenté au conseil municipal en 2012. La commune, par délibération en date du 04 juillet 2012 avait approuvé son développement sur le territoire communal. Or, aucune suite n'a été donnée à ce dossier initial.

Aujourd'hui, la Société Valorem reprend le programme sur le même site.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, souhaite une présentation détaillée par la Société Valorem pour avoir une vision complète et pouvoir obtenir des réponses sur certains points.

Monsieur le Maire se charge de présenter cette requête pour l'organisation d'une rencontre à la Mairie.

#### Autres remarques :

La végétation d'une haie en bordure de la route départementale n°133 au village de Jean Petit serait débordante. Le Centre Routier du Libournais sera informé de cet état de fait.

L'élagage des platanes en bordure de la route départementale n°910 sera retardé en raison de la chaleur préjudiciable pour les arbres. L'exécution est prévue courant septembre.

Les travaux faits en régie par les employés communaux en vue de l'aménagement intérieur de l'atelier municipal avancent : le câblage électrique est terminé et les plafonds sont achevés.

Les travaux de réfection de la couche de roulement dans la traversée de Laguirande ont été accomplis sans problème et la prestation est de qualité.

La recrudescence de petits délits sur la commune inquiète fortement, notamment le village de Jean Petit a été particulièrement touché (plusieurs vols, intrusion abusive,...). Monsieur le Maire a rencontré dernièrement le Major de la Brigade de Guîtres mais ce sujet n'a pas été évoqué. Il est recommandé aux victimes de porter plainte afin qu'une surveillance soit renforcée. Souvent, ces méfaits ne sont pas communiqués à la gendarmerie. Il ne faut pas hésiter à signaler tous les actes délictueux.

En raison de l'augmentation des charges de travail et de la complexité grandissante dans certains domaines, la mise en place de la transmission par la messagerie de la convocation de la séance du conseil n'est toujours pas opérationnelle. De plus, l'avant-projet des délibérations souvent rédigées en dernière minute, ne peut pas être communiqué à l'avance.

La prochaine séance du conseil municipal est fixée au vendredi 04 septembre 2015.

Monsieur le Maire déclare close la séance qui est levée à vingt deux heures et trente minutes.

Le secrétaire,

Le Conseil Municipal,

Le Maire,